

A l'attention des abonnés

Le 10 novembre 2023

De récentes analyses effectuées sur l'ensemble des eaux distribuées du territoire d'Eau du bassin caennais (EBC) ont mis en évidence la présence d'un métabolite (sous-produit de dégradation) de pesticide, le chlorothalonil, actuellement plus commercialisé¹.

La recherche de plusieurs métabolites du chlorothalonil est désormais rendue possible grâce à l'évolution des techniques d'analyses des laboratoires. D'autres territoires sont concernés par la présence de ce sous-produit dans l'eau potable, il s'agit d'un phénomène national.

Sur certains secteurs géographiques du territoire d'EBC, des teneurs supérieures à la valeur sanitaire transitoire de 3 microgrammes par litre ont été relevées : vous trouverez, en page suivante de ce courrier, la carte de la situation sur l'ensemble du territoire.

Des actions de court, moyen et long terme sont nécessaires pour réduire ces concentrations et revenir dans un cadre de conformité ; c'est pourquoi le syndicat Eau du bassin caennais travaille actuellement à la mise en œuvre d'un plan d'actions, en lien avec les services de l'Etat, l'Agence régionale de santé et l'Agence de l'eau.

En outre, un suivi renforcé des métabolites du chlorothalonil a été intégré dans le contrôle sanitaire des eaux par l'Agence régionale de santé depuis le mois d'octobre.

Les effets des métabolites du chlorothalonil sur la santé font encore l'objet d'études approfondies de la part des autorités scientifiques : cela explique qu'à ce jour ces molécules n'entrent pas dans le champ des substances soumises à une teneur sanitaire maximale, et donc à des restrictions d'usage.

Ces données plus précises sur les métabolites du chlorothalonil, leurs potentiels effets sur la santé à long terme et les seuils de référence sont attendues début 2024, de la part de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Pour en savoir plus sur ces pesticides et le plan d'actions d'EBC, une Foire Aux Questions (FAQ) est à votre disposition sur le site : eau-bassin-caennais.fr ; par ailleurs, les services d'Eau du bassin caennais restent à votre disposition pour toutes questions.

Votre service public de l'eau vous remercie de votre compréhension et vous assure de toute sa mobilisation.



Pour en savoir plus FAQ



eau-bassin-caennais.fr

¹ Le chlorothalonil est un fongicide utilisé pour protéger les céréales, les fruits et les légumes. Les pesticides, en se dégradant dans le milieu naturel, créent des métabolites (c'est-à-dire des composants issus de la dégradation des pesticides). L'utilisation de chlorothalonil est interdite par l'Union européenne et la France depuis 2020, mais il est toujours présent dans les sols.

